

Informations de base	
2013/2690(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation à Djibouti Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Djibouti	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/07/2013	Décision du Parlement	T7-0334/2013	Résumé
04/07/2013	Résultat du vote au parlement		
04/07/2013	Débat en plénière		
04/07/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2690(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0347/2013	02/07/2013	
Proposition de résolution		B7-0348/2013	02/07/2013	
Proposition de résolution		B7-0349/2013	02/07/2013	
Proposition de résolution		B7-0351/2013	02/07/2013	
Proposition de résolution		B7-0354/2013	02/07/2013	
Proposition de résolution		B7-0355/2013	02/07/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0334/2013	04/07/2013	Résumé

Résolution sur la situation à Djibouti

2013/2690(RSP) - 04/07/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation à Djibouti.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement exprime la préoccupation que lui inspirent la situation prévalant à Djibouti depuis les élections législatives du 22 février 2013 et le climat politique tendu dans le pays. Il est particulièrement préoccupé par les informations faisant état d'une soixantaine d'arrestations de membres de l'opposition et de la répression des manifestations contestant la régularité des élections.

Le Parlement demande aux autorités djiboutiennes de **mettre un terme à la répression des opposants politiques** et de libérer toutes les personnes détenues pour des motifs politiques. Il condamne également fermement les actes de **violence sexuelle perpétrés à l'encontre des femmes** et rappelle qu'il incombe au gouvernement de Djibouti de mettre un terme à l'impunité en traduisant en justice les auteurs de ces violences.

Les députés invitent le SEAE et la Commission, ainsi que leurs partenaires, à œuvrer avec les Djiboutiens à **des réformes politiques à long terme**, ce qui devrait être notamment facilité par la relation étroite qui existe déjà entre ces parties, compte tenu du fait que Djibouti est un partenaire essentiel dans la lutte contre le terrorisme et un acteur central de la région et que ce pays accueille des bases militaires.

Ils se déclarent prêts à suivre attentivement l'évolution de la situation à Djibouti et à proposer des mesures restrictives éventuelles **en cas de non-respect de l'accord de Cotonou** (2000). Ils demandent, à ce titre, à la Commission de suivre également de près la situation.

Le Parlement demande au gouvernement d'ouvrir le **dialogue politique avec l'opposition** conformément à l'annonce faite par le chef de l'État le 27 juin 2013, à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance nationale, avec l'aide des institutions ayant validé les résultats électoraux, en particulier l'Union africaine. Il appelle enfin l'Union européenne à appuyer l'action des organisations régionales et à apporter sa contribution pour trouver une solution politique afin de sortir de la crise actuelle.